

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022_09_12

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 26 septembre 2022**

<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 27 septembre 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, M. DEMANGEL Benjamin, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentées : M. THIRIET Mathieu (par M. HENRION Christian), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusé : M. MAHJOUBI Jawad</p> <p>Absente : Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Tarifs de location de salles
Modification**

Les tarifs de location des salles communales Gérard Philipe et Jean Vilar n'ont pas été modifiés depuis 2001.

Au regard des coûts pratiqués dans les communes, ainsi que des répercussions du contexte économique sur les coûts de fonctionnement, il est proposé de réévaluer les tarifs de location.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 août 2001 fixant les tarifs de location des salles Gérard Philipe et Jean Vilar,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide

- o A compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de location sont fixés comme suit :

	Jean VILAR		Gérard PHILIPPE	
	PIENNES	EXTERIEUR	PIENNES	EXTERIEUR
Journée 24 H	180 €	350 €	150 €	300 €
Vendredi 14h au lundi 9h	400 €	600 €	300 €	500 €

Les règlements d'utilisation des salles sont modifiés en ce sens

- Précise que les associations locales continueront de bénéficier d'une utilisation gratuite par an.

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à PIENNES, le 30 septembre 2022
Le Maire,
Matthieu CALVO**